



COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin-le-Noble
Arrondissement de Douai

COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin Le Noble – Arrondissement de Douai

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 059-215902271-20260424-D_2026_017-DE



CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

N° 2026-017

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique.

Etaient présents : Fabien BOURIEZ, Marie-Yacinthe BRASSART, Noël POIGNARD, Nadine DELBOUILLE, Daniel GAMBIEZ, Marjorie ANSELMET JACQMART, Alain GOURMAUD, Joëlle MONCEAU, Marie Françoise DUPONT, Claude VERBEKE, Eddy TISON, Magali MROCZKOWSKI, Pierre-Yves ANSELMET, Benoît DERACHE, Aurélie MOREAU, Cécile CARUSI, Fabien LEPREUX, Nina DALTO, Marie RANDOUR, Rudy BILLERET, Sadia SCHULZ, Olivier BRUNIAU, Marc BACQUART, Méline LECOEVRE, Gaëlle BRASSENS.

Excusés : Eric MOREAU ayant donné procuration à Fabien BOURIEZ, Emeric DUMONTET ayant donné procuration à Alain GOURMAUD, Rémy BELLOIS ayant donné procuration à Daniel GAMBIEZ, Edith VILLAIN ayant donné procuration à Noel POIGNARD.

Secrétaire de séance : Marie-Yacinthe BRASSART.

Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 4 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Approbation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)
---	---

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable publique applicables à la commune.

Ce règlement définit les règles de gestion interne propres à la commune, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable. Il a pour ambition de servir de référence à l'ensemble des questionnements émanant des agents de la commune et des élus municipaux dans l'exercice de leurs missions respectives.

Les instructions budgétaires et comptables applicables aux communes permettent de disposer d'un cadre garant de la sincérité et de la fiabilité des comptes.

Vu le projet de règlement budgétaire et financier présenté au Conseil municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement budgétaire et financier de la commune (annexé à la présente délibération).

Monsieur Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Fabien BOURIEZ,
Maire



Marie-Yacinthe BRASSART
Secrétaire de séance

Brassart

Correspondance à adresser à Monsieur Le Maire
Place de nos Fusillés - 59179 FENAIN

Téléphone : 03 27 86 90 00 – Télécopie : 03 27 86 90 01 – Messagerie : communication@ville-fenain.fr
Site officiel de la commune : www.ville-fenain.fr